

ÉCOLE DOCTORALE  
Sciences des sociétés

ÉTABLISSEMENTS  
Université Sorbonne Paris Cité  
Université Paris Descartes  
Université Paris Diderot

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Sylvie CÉLÉRIER, Université de Lille

**Experts :** Mme Marion BORDERON, Université de Vienne - Autriche

M. Dominique DARBON, Sciences Po Bordeaux

M. Serge DAUCHY, Université de Lille

M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Gilles JACOUD

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) *Sciences des sociétés*, portée par la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC), rassemblera, en les restructurant, l'ED *Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations : Pensée critique, politique et pratiques sociales* (EESC, n° 382) adossée à l'Université Paris Diderot et l'ED *Sciences humaines et sociales : Cultures, individus, sociétés* (ED SHS n° 180) adossée à l'Université Paris Descartes.

Cette création par restructuration regroupera les capacités de recherche en sciences sociales des deux universités impliquées et en accentuera la visibilité en cohérence avec les réformes entreprises aux niveaux licence et master dans les deux universités.

Le périmètre scientifique de la future ED restera résolument pluridisciplinaire avec dix disciplines principales : architecture, anthropologie, civilisations, économie, démographie, ethnographie, géographie, histoire (dont histoire des sciences), philosophie politique, sociologie. L'ED s'adossera à quatorze unités de recherche (UR) dont dix unités mixtes de recherche (UMR) associées au CNRS, à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ou à l'IRD (Institut de recherche pour le développement). Ces UR abritent 160 enseignant-chercheurs titulaires s de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) qui assurent l'encadrement d'environ 420 doctorants (300 de l'ED EESC et 120 de l'ED SHS) pour un flux d'une centaine de primo-entrants chaque année.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

Pour chaque critère, les bilans des deux écoles doctorales approchées dans la future ED *Sciences des Sociétés* sont appréciés de façon distincte.

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

##### ED 382 *Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations*

L'ED EESC est intégrée à l'Institut des Études Doctorales (IED) qui prend en charge plusieurs missions de gestion des doctorants, coordonne les ED de l'Université Paris Diderot et assure la liaison avec différents services centraux. Cet institut est en cours de restructuration et deviendra prochainement la Direction à la Recherche, à l'Innovation et à la Valorisation des Études Doctorales (DRIVED). L'IED comme l'ED EESC sont parties prenantes du Collège des Études Doctorales (CED) de la ComUE USCP, créée en 2014.

Le périmètre scientifique de l'ED est particulièrement vaste. Il couvre les six sous-domaines scientifiques des SHS, vingt libellés de diplôme et onze disciplines : aménagement et urbanisme, anthropologie et ethnologie, architecture, civilisations, économie, géographie, histoire, philosophie, psychologie, science politique et sociologie-démographie. L'école entretient par ailleurs des liens réguliers avec l'ED *Recherches en Psychanalyse et Psychopathologie* (n°450). L'ED EESC est donc résolument pluridisciplinaire et revendique d'ailleurs ce trait comme principal dans son identité.

L'ED EESC jouit d'un excellent adossement scientifique avec neuf UR partenaires, dont sept unités mixtes de recherche (UMR) et deux équipes d'accueil (EA) :

- Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA, UMR 8210) ;
- Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques (CESSMA, UMR 24) ;
- Géographie-cités (UMR 8504) ;
- Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS, UMR 7533) ;
- Laboratoire interdisciplinaire des énergies de demain (LIED, UMR 8236) ;

- Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG, UMR 8586) ;
- Unité de recherches migrations et société (URMIS, UMR 7032) ;
- Identités, cultures, territoires (ICT, EA 337) ;
- Laboratoire de changement social et politique (LCSP, EA 7335).

Tous les enseignants-chercheurs de ces UR sont rattachés à trois Unités de formation et de recherche (UFR) de l'université : l'UFR *Études interculturelles en langues appliquées*, l'UFR *Géographie, histoire, économie et sociétés* et l'UFR *Sciences sociales*. L'ensemble témoigne d'une intrication forte entre unités d'enseignement et unités de recherche, ce que confirme sa gouvernance.

L'actuelle direction de l'ED a été élue en 2015 pour une durée de trois ans. De l'aveu des responsables, ce décalage entre durée du mandat de la direction et le contrat quinquennal de l'ED ne va pas sans inconvénient et complique quelque peu son fonctionnement. La direction est par ailleurs choisie de manière tournante dans l'une des trois UFR tandis que les deux adjoints sont issus des deux autres UFR. Les trois responsables et la gestionnaire de l'ED composent le Bureau (ou directoire) de l'ED qui se réunit deux fois par mois pour régler les questions de gestion courante, définir les ordres du jour du Conseil, suivre l'exécution du budget, etc. Ce Bureau peut également, par délégation du Conseil, statuer sur des inscriptions dérogatoires ou autres points réglementaires. La direction est également assistée d'un Conseil de 24 membres dont la composition est conforme à l'arrêté de mai 2016. Outre les trois membres de l'équipe de direction, ce Conseil réunit les représentants des neuf UR de l'ED à parité de voix, cinq représentants des doctorants (et cinq suppléants pour mieux représenter la diversité des UR), cinq personnalités appartenant à des disciplines et établissements, différents de ceux représentés dans l'ED, deux représentants de milieux socio-professionnels et deux gestionnaires (pour l'ED EESC et l'ED *Recherches en Psychanalyse et Psychopathologie*). La parité de genre y est respectée avec treize femmes siégeant. Les responsables des spécialités des masters sont invités de façon permanente au Conseil, confirmant les liens étroits que l'ED entend maintenir avec les instances de formation.

Le Conseil est réuni cinq fois dans l'année et les comptes rendus des sessions sont diffusés aux membres du Conseil et disponibles sur le site web de l'ED depuis 2017. Les représentants des doctorants ont été élus en 2013 et 2017 avec un taux de participation très faible (10 à 20 %) malgré l'organisation d'un vote électronique et les relances de la direction de l'ED. La présence de dix candidats pour dix sièges à pourvoir a certainement réduit les enjeux de ce vote. Quoi qu'il en soit, ces représentants participent pleinement aux débats du Conseil, même s'ils expriment le sentiment d'une accumulation des réformes qui les contraignent à des prises de décision rapides. L'ED s'est dotée d'un règlement intérieur en cours d'actualisation dans les suites de l'arrêté de 2016.

Du point de vue des ressources dont elle dispose, l'école bénéficie d'un bureau dans le même bâtiment que celui qui accueille les UR et donc leurs doctorants ; bureau dans lequel la gestionnaire de l'ED est installée. Compte tenu de la charge de travail de cette dernière, il arrive que son activité soit suppléée par des vacations de quelques heures proposées à des doctorants, notamment pour mettre le site web à jour. Cette solution n'est guère satisfaisante du point de vue de l'organisation du travail et de protection de données possiblement confidentielles. Le budget de l'ED, fixé par l'IED, s'élève à 21 000 euros environ, dont près de la moitié est utilisée pour le financement des soutenances de thèse, ce qui représente un poids considérable et peu justifié, d'autant que le montant du budget est modeste. Les deux derniers quarts du budget sont utilisés, l'un à l'aide à la mobilité des doctorants et l'autre au soutien de l'ED aux initiatives scientifiques des doctorants. Les moyens mis à disposition de l'ED sont donc faibles et le dossier fourni par l'école pointe la saturation (et au-delà) de ses capacités de suivi et de gestion des doctorants.

Pour sa communication, l'ED EESC dispose d'un site Internet sur lequel elle met à disposition les informations utiles pour ses différents publics et les comptes rendus de son Conseil. Elle utilise aussi des moyens plus classiques du mailing et de l'affichage, justifiés par la proximité des doctorants. Un fil *Twitter* a également été ouvert pour établir des liens durables avec les doctorants qui ont quant à eux créé un compte *Facebook*. Ils disposent aussi de la liste des mails des doctorants.

Les données sur les financements indiquent que moins de 30 % des thèses de l'ED sont financées en 2016-2017, que ce soit par des contrats doctoraux (fonds ministériels, contrats de l'École normale supérieure de Paris, Lyon ou Saclay), des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), le Centre Émilie du Châtelet ou le dispositif INSPIRE (*INterdiSciPlinarity and excellence for doctoral training of International REsearchers in Paris*) que l'USPC cofinance avec la Commission Européenne et qui a permis de recruter 60 doctorants de profil international lors des deux appels déjà réalisés. Les données de 2014-2015 sur les thèses financées étaient un peu meilleures (46 % des nouveaux doctorants) en raison d'un nombre plus important de

bourses obtenues de pays étrangers. Hors ces financements, 8 % des doctorants sont enseignants du primaire ou du secondaire et une part considérable se déclare dans des situations salariées sans autre précision dans le rapport ou lors de la visite (190 doctorants en 2016-2017, soit 63 % des effectifs). La très large majorité des doctorants relève donc du régime de thèse dit à temps partiel sans définition de seuil de financement. L'ED a d'ailleurs une visibilité faible des ressources financières dont disposent ses doctorants. On ne peut que l'inviter à l'améliorer, quelle que soit sa politique en matière de fixation de seuil.

Les sujets de thèse sont définis en concertation entre les candidats et les directions de thèse présentes. Pour les thèses non financées, l'UR d'accueil valide le projet avant de solliciter l'avis de l'ED. Ainsi, l'ED intervient peu dans le processus, si ce n'est pour vérifier les critères auxquels l'inscription est soumise (mention bien au mémoire de master et dépôt de projet de thèse de 5 à 10 pages) et pour demander, le cas échéant, des éclaircissements sur le sujet déposé. Pour les 7 à 8 contrats financés sur fonds ministériels, un concours est organisé chaque année en juin. Les candidatures sont soutenues par les UR et soumises à un jury composé de l'ensemble des directions d'unité et des cinq membres extérieurs du Conseil. Rien n'est dit sur une éventuelle audition des candidats. L'ED peut également organiser des concours pour des contrats spécifiques tels ceux liés aux programmes portés par l'USPC : l'IdEx INSPIRE (qui a financé un contrat « double culture » dans l'ED), *China Scholarship Council* ou les thèses de la région Île-de-France. À l'occasion des recrutements, l'ED encourage les recherches interdisciplinaires, les codirections avec des enseignants-chercheurs non HDR, mais autorisés à codiriger des thèses (ADT) après examen de leur dossier par la commission scientifique de l'université ainsi que les cotutelles internationales qu'elle signe en grand nombre.

Une fois recrutés, les doctorants sont accueillis en fin d'année civile par une réunion d'information et de présentation générale de l'ED ainsi que les différentes instances qui interviennent au cours du doctorat. Depuis 2015, l'ED organise également une réunion de fin d'année universitaire conclue par un moment de convivialité. La vie doctorale se déroule pour l'essentiel dans les UR partenaires qui sont rassemblées depuis 2012 dans un bâtiment neuf où se trouve également le bureau de l'ED (*cf. supra*). Les conditions d'accueil des doctorants sont très variables selon les UR surtout quand elles sont multi-sites. Une Charte du doctorat unique a été mise en œuvre au niveau de la ComUE USPC. Modifiée au début 2017 pour intégrer les attendus de l'arrêté de mai 2016 (mention des conventions de formation et des comités de suivi individuel), elle sera applicable aux seuls doctorants inscrits à partir de 2016-2017.

Les liens de l'ED avec les trois UFR sont réguliers comme ils le sont avec ses UR, d'ailleurs toutes représentées lors de la visite du comité Hcéres. Ces unités sont régulièrement impliquées dans le fonctionnement de l'ED, à l'occasion du recrutement des doctorants, des formations qu'elles dispensent, du suivi des doctorants et de l'animation scientifique.

Le cœur de la politique scientifique de l'ED EESC porte sur l'interdisciplinarité, l'ouverture mondiale et la promotion d'une approche dite critique des phénomènes étudiés. La direction de l'ED insiste également sur la nécessité de développer l'autonomie des doctorants, ce qu'elle met en œuvre par le type d'animation qu'elle leur propose (*cf. infra*). Plus pragmatiquement, l'ED a remis de l'ordre dans les libellés de ses diplômes en supprimant six libellés inutilisés tout en créant trois nouveaux : architecture, géographie et aménagement.

Quelque 20 % des doctorants de l'ED ont obtenu leur master à l'étranger et les cotutelles représentent un tiers des cotutelles de l'Université Paris Diderot (10 % des doctorants de l'ED). L'ED EESC aide financièrement ses doctorants pour réaliser leur mission à l'étranger pour un quart environ de son budget. Les doctorants peuvent également solliciter les aides à la mobilité de l'IED, ce qu'ils font avec un certain succès, puisque leur reviennent 40 % des bourses disponibles. Jusqu'en 2016, le programme IdEx a également aidé au financement des missions pour une somme très conséquente (200 000 euros).

Le fonctionnement de l'ED est très fortement adossé à l'USPC et à son CED (créé en 2014) pour aider au pilotage des écoles, au suivi de leurs indicateurs et à la normalisation des procédures. Comme les autres ED portées par l'USPC, l'ED EESC participe aux deux jours du séminaire annuel où, par une combinaison de sessions plénières et d'ateliers, les écoles débattent des questions à l'ordre du jour et s'entendent sur des préconisations communes. L'ED est également représentée au Bureau du CED, instance de pilotage qui se réunit mensuellement et dont les comptes rendus sont systématiquement diffusés aux ED depuis 2017. Les préconisations ou procédures décidées au niveau du CED sont par la suite renvoyées au Conseil pour validation ou amendement(s).

L'USPC apporte également un soutien financier majeur par des projets obtenus auprès de divers organismes de financement (Union européenne, *Les investissements d'avenir*, etc.). Elle a ainsi financé une vingtaine de contrats doctoraux sur des profils spécifiques (« double culture », doctorants étrangers, etc.), complétant utilement les contrats dégagés sur fonds ministériels. Autant de leviers pour développer une

politique d'ouverture internationale au cœur des objectifs du nouveau projet d'IdEx que l'USPC déposait au moment de la visite du comité Hcéres. Cette politique active a porté ses fruits, on l'a dit, mais les financements sur programme rendent l'horizon à moyen terme incertain pour les ED. La perte de l'IdEx en 2016 reste dans les mémoires et a participé au sentiment d'instabilité qu'ont exprimé les responsables des ED comme leurs doctorants.

## ED 180 *Sciences Humaines et Sociales*

Cette ED est intégrée à l'Institut de Formation Doctorale (IFD) de l'Université Paris Descartes qui assure des missions transversales aux différentes ED de l'établissement (inscription des doctorants, suivi, réinscription, procédures de soutenance) et contribue à l'élaboration de principes de gouvernance partagés. L'ED participe également au CED de l'USPC dont le rôle en matière de formation des doctorants et de pilotage des ED tend à se développer.

Le périmètre scientifique de l'ED couvre huit disciplines : démographie, épistémologie et histoire des sciences, ethnologie, philosophie, sciences de l'éducation, sciences du langage et sociologie. Son adossement scientifique est très solide, assuré par six UR dont trois UMR (CEPED, UMR 196 ; CERMES3, UMR 8211 ; CERLIS, UMR 8070) et trois EA (CANTHEL, EA 4545 ; EDA, EA 4017 ; PHILEPOL, EA 4569). Lors du dernier contrat, l'équipe PHILEPOL a été constituée par restructuration du CERSES et du GEPEC et les anciennes unités CESAMES et CERMES ont fusionné pour créer le CERMES3. Ces unités proposent une pluridisciplinarité à laquelle la nouvelle direction, nommée en janvier 2017, reste attachée. Les six UR partenaires de l'ED rassemblent un potentiel d'encadrement satisfaisant (quelque 90 encadrants pour les 220 doctorants), tous les enseignants-chercheurs étant rattachés à l'UFR de SHS de l'Université Paris Descartes.

Les liens entre l'ED et ses UR d'adossement sont réguliers et très positifs. Ils passent également classiquement par la participation de ces UR au Conseil de l'ED dont la composition a été rendue conforme à l'arrêté de 2016. Ce Conseil, dont la liste nominative des 26 membres est donnée dans les annexes du dossier fourni, respecte la parité de genre. Il comprend, outre la directrice de l'ED, treize représentants des UR, deux représentants du personnel, cinq représentants des doctorants (élus fin 2016 pour deux ans et demi) et six membres extérieurs dont trois appartenant à des ED d'USPC thématiquement proches. Le Conseil est réuni quatre à cinq fois par an (hors jury) et les comptes rendus sont diffusés aux membres du Conseil et à l'ensemble des HDR. Depuis 2014, les professeurs et assimilés participant au Conseil ne constituent plus le jury d'attribution des contrats doctoraux. Cette solution a apaisé les tensions entre les UR et permis de rétablir le rôle délibératif et décisionnel du Conseil. Il est à noter que l'ED ne dispose pas de règlement intérieur, ce que la direction reconnaît comme un manque qui devrait être comblé après la restructuration demandée.

Du point de vue des moyens, l'ED est hébergée dans les locaux de la Sorbonne où elle dispose de quatre bureaux et d'une salle de réunion accessibles aux doctorants une fois par semaine. En temps normal, deux personnels administratifs assurent la gestion financière et le suivi des doctorants. Quant à ses moyens financiers, ils ont considérablement été réduits sur la période, passant de 30 000 à 16 000 euros en 2017-2018. Cette réduction majeure, associée au non-remplacement d'un poste administratif après départ non anticipé à la retraite, a posé de gros problèmes de fonctionnement à l'ED qui, pendant neuf mois en 2017, n'a pu gérer ses ressources financières. L'absence de délégation de signature complique aussi cette gestion au quotidien.

Pour sa communication, l'ED SHS bénéficie d'un site web hébergé par l'université, bien documenté et géré en interne par une des gestionnaires. Le site met à disposition les décisions du Conseil et tous les documents produits et utilisés par l'ED. Une information sur les soutenances de thèse est également disponible ; cela permet aux doctorants de choisir les deux soutenances de thèse pour lesquelles le fait d'y assister leur permet de valider des crédits. Hors le site web, la communication de l'ED mobilise trois listes de diffusion (HDR, doctorants et docteurs) par lesquelles elle relaie les alertes et les informations sur les activités scientifiques ou pédagogiques. Les représentants des doctorants ont accès à la liste doctorants sous réserve d'un usage déontologique et non partisan.

30 % des doctorants bénéficient d'un financement spécifique sur la période, avec une majorité de contrats sur fonds ministériels (31) et, pour le reste, sept bourses étrangères et en quatre CIFRE. Notons également la forte présence d'enseignants du secondaire et du primaire (32 en 2016-2017) et plus encore de salariés non enseignants (53 en 2016-2017). Pour ce dernier chiffre, la direction de l'ED souligne – en le regrettant – le caractère lacunaire de ses informations. La répartition des allocations de thèse par discipline respecte la répartition structurelle des disciplines. Il n'existe aucun financement ou dispositif prévu après la durée du contrat initial.



Le choix des sujets de thèse est classiquement du ressort de la direction de thèse dans les deux procédures qui organisent le recrutement des doctorants. La première procédure s'applique aux thèses non financées que les titulaires d'un master ou d'une équivalence peuvent entreprendre s'ils déposent un projet de thèse écrit validé par la direction de thèse pressentie, et s'engagent à suivre une formation de 90 heures sur trois ans. L'ED SHS n'intervient peu dans cette procédure : un avis lui est demandé qu'elle transmet à l'IFD et à la présidence de l'université qui assurent l'inscription effective. La direction de l'ED souhaite formaliser davantage ce premier type de recrutement en instaurant une commission de validation qui, outre l'avis demandé de l'ED, vérifierait plus étroitement les chances de succès du projet. La seconde procédure s'applique aux candidats aux cinq contrats sur fonds ministériels que l'IFD affecte annuellement à l'ED de façon stable sur la période. Ces allocations n'étant pas « fléchées », une liste des HDR susceptibles d'encadrer les allocations de thèse avec leurs thématiques est affichée au mois de mai par l'ED. Un concours est ensuite organisé en juin/juillet (présélection des candidats si leur nombre est supérieur à 20 et bientôt 14) dont les modalités ont été redéfinies en 2014 pour régler les conflits à propos de la composition du jury. Six représentants des UR ne présentant pas de candidat y siègent ainsi que neuf personnalités extérieures à l'ED et aux UR, choisies aléatoirement à partir d'une liste proposée par les laboratoires en pondérant selon les disciplines. Les représentants des doctorants au Conseil sont autorisés à assister au concours en observateurs. La présidence du jury est confiée à un extérieur. Cette procédure semble donner satisfaction et sera donc conservée pour les concours à venir. Du point de vue des disciplines, la démographie et la sociologie se sont vues affecter 10 des 26 contrats de la période.

Tous les nouveaux entrants sont accueillis depuis 2010 par une journée d'accueil obligatoire dont la matinée est commune à l'ensemble des ED de l'IFD. La direction attache une importance particulière à cette première rencontre d'information et de présentation et veille à assurer la présence de tous les doctorants concernés. Si une salle est mise à disposition des doctorants une fois par semaine pour favoriser les rencontres entre disciplines, l'essentiel de la vie doctorale, et particulièrement celle des allocataires, se déroule au sein des UR. Leurs capacités d'accueil en termes de bureaux et de matériel sont variables et parfois inexistantes. Depuis 2015, la Charte du doctorat est commune à toutes les ED de la ComUE USCP. Elle a été modifiée en 2017 pour se conformer à l'arrêté de mai 2016 et elle sera appliquée aux entrants de 2016-2017 et aux futurs doctorants.

Les relations de l'ED SHS avec les six UR sont étroites et régulières, que ce soit lors des réunions du Conseil de l'ED ou hors de cette instance, pour le suivi des doctorants par exemple. L'ED apporte un soutien financier et matériel aux manifestations de ces unités et entre elles quand elles concernent les doctorants. L'IdEx obtenu par la ComUE jusqu'en 2016 a permis de financer des contrats doctoraux dits « double culture », favorisant le rapprochement entre laboratoires et disciplines. Enfin, l'ED a adhéré au réseau Rédoc (Réseau des doctorants) de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) qui organise des congrès tous les deux ans.

La politique scientifique de l'ED s'est centrée sur la simplification et le contrôle des intitulés des doctorats délivrés en ne retenant que celle(s) de la ou des section(s) du Conseil national des universités (CNU) dans lesquelles les directions de thèse sont qualifiées. Dans la situation antérieure, les directions de thèse décidaient de l'intitulé selon le thème traité conduisant à un brouillage disciplinaire défavorable aux doctorants/docteurs.

Les informations sur l'origine des doctorants de l'ED témoignent de son ouverture à l'international et du renouvellement des effectifs. En 2016-17, 40 % de ses doctorants provenaient en effet d'autres établissements que Paris Descartes, dont 20 % d'universités étrangères, associés à des cotutelles pour onze d'entre eux. Les doctorants ont la possibilité d'effectuer des séjours à l'étranger (hors conférences et écoles d'été), mais l'ED ne finance que les allocataires conformément à la directive de l'IFD qui s'impose à ses choix. Des projets de mobilité scientifiquement justifiés peuvent ainsi se voir écartés si la thèse n'est pas financée, ce que l'ED ne peut corriger. Le volet international de l'ED est surtout soutenu par l'USCP et les contrats que la ComUE a obtenus, comme l'IdEx dont elle a bénéficié jusqu'en 2016 ou le programme *INSPIRE* (cf. *supra*). Ce programme qui rencontre un vif succès a également conduit l'ED SHS à réfléchir sur et à formaliser ses modalités d'accueil d'étudiants étrangers connaissant mal le contexte français. Le programme *USPC China Scholarship*, également développé au niveau d'USPC, a par ailleurs permis le recrutement de trois doctorants financés par la Chine pour 48 mois.

Comme pour l'ED EESC, le fonctionnement de l'ED SHS est très fortement adossé à l'USPC et à son Collège (cf. § sur l'ED EESC). Il en est de même pour le soutien financier majeur de l'USPC pour des projets obtenus auprès de divers organismes de financement (Union européenne, *Les investissements d'avenir*, etc.).

- **Encadrement et formation des doctorants**

### ED 382 *Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations*

En 2016-2017, cette ED comptait 300 doctorants, effectif légèrement en progression sur la période (+ 38 depuis 2012). Le flux annuel de nouveaux entrants est de 60 en moyenne, plus souvent inscrits en sciences humaines que sociales (70 % vs 30 %) avec une plus forte présence des femmes (60 %). L'école s'appuie sur 94 enseignants-chercheurs HDR, auxquels s'ajoutent une dizaine d'enseignants non HDR ADT. Au total, le taux moyen d'encadrement est tout à fait acceptable (3 doctorants/HDR) et quelques récentes HDR sans encadrement devraient l'améliorer encore.

On note cependant de fortes variations selon les UR, le taux oscillant entre 0,7 et 4,5 thèses/HDR, les deux tiers des doctorants se retrouvant dans quatre des neuf UR de l'ED (LSCP, CESSMA, ICT, URMIS). Cette distribution rend compte de champs thématiques où les échanges internationaux sont les plus denses comme l'Amérique latine ou d'une spécificité de l'établissement reconnue nationalement, voire internationalement (migration, sociologie clinique, sociologie et philosophie politique critiques, climatologie environnementale, etc.).

Le nombre maximal constaté de thèses encadrées est de douze pour cinq enseignants-chercheurs. La direction de l'ED, suivant les recommandations du CED, a fixé à huit le nombre maximal de thèses/HDR et à douze en cas de cotutelle(s) ou codirection(s), qui comptent donc pour un demi. Le seuil reste élevé, mais il est moindre que précédemment (dix thèses pleines à quinze « demi-thèses ») et la direction de l'ED fait valoir la rareté de capacités d'encadrement de certaines disciplines, comme la sociologie clinique qu'un taux plus faible mettrait en difficulté. À noter qu'une formation à l'encadrement est proposée par le CED.

La politique de suivi des doctorants a été initiée au printemps 2017 dans les suites de l'arrêté de 2016 avec la mise en place des comités de suivi individuel (CSI) composés d'au moins deux personnes extérieures à la direction de thèse, dispositif applicable dès la première année de doctorat. La mise en œuvre de l'arrêté a croisé la volonté de la direction de normaliser les pratiques très variées en la matière dans les UR. La composition de leur CSI est laissée à l'initiative des doctorants, sans obligation de présence d'un HDR mais en respectant autant que possible la parité de genre. Un représentant des doctorants peut assister au CSI à la demande des doctorants. Un compte-rendu du CSI est adressé à la gestionnaire de l'ED. L'expérience de ces comités étant récente, la direction de l'ED ne peut tirer des enseignements de l'organisation spécifique qu'elle a adoptée.

La politique de formation au niveau de l'ED EESC repose sur un séminaire doctoral obligatoire pour les premières années (possiblement déplacé en deuxième année) répondant aux recommandations de l'AERES en 2012. Ce séminaire, financé sur les fonds propres de l'ED, se décompose en sept séances de deux heures sur l'année et aborde des thématiques très appréciées par les doctorants (méthodologie de la thèse, présentation du monde académique, aide à la rédaction d'articles ou d'organisation d'événements scientifiques, questions éthiques en SHS, etc.). L'ED expérimente également la délivrance d'un doctorat par VAE (validation des acquis de l'expérience). Pour le reste, la politique de formation de l'école est incitative et très ouverte quant aux thèmes. L'objectif est, à terme, de former les doctorants à hauteur d'une centaine d'heures sur les trois ans, en tenant cependant compte des contraintes des enquêtes menées dans certaines disciplines avec, parfois, des séjours longs à l'étranger.

Hors le séminaire de l'ED, les doctorants accèdent aux formations transversales proposées par le CFDip (Centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle) au niveau de l'USPC et ce pour un nombre croissant d'entre eux : 42 inscrits en 2013 pour 50 journées formations contre 111 inscrits pour 150 journées en 2016, soit un tiers des doctorants de l'ED. Les UR proposent également des séminaires réguliers et le pôle *Égalité Femmes Hommes* dispense une formation sur l'inclusion du genre dans les recherches. Au total, l'offre de formation de l'ED SHS est riche et ouverte, la collaboration avec le CFDip assurant de perspectives très positives. Les formations suivies et les activités des doctorants sont enregistrées dans un portfolio qui valorise les participations actives. La tenue et l'actualisation de ce portfolio à partir d'un formulaire vierge disponible sur le site de l'ED incombent aux doctorants qui jugent la procédure trop lourde et qui la mobilisent donc peu. Le dispositif n'est donc pas pleinement satisfaisant.

L'animation de l'ED auprès des doctorants repose sur la revue de l'ED, *Encyclo*, animée par les doctorants avec le soutien de l'ED et diffusée en version papier (200 exemplaires) et numérique sur le site de l'ED ainsi que sur *HAL-Diderot*. Cette revue rend compte des activités scientifiques des doctorants de l'ED dans



le cadre de dossiers thématiques, d'actes de journées ou séminaires qu'ils organisent, la publication des résumés des thèses soutenues, etc. L'ED participe par ailleurs aux *Rencontres doctorales* organisées à Paris Diderot dans le domaine des Lettres, Humanités, SHS dont la dixième édition s'est tenue en 2017. L'ED apporte un soutien financier à cet événement, assure l'information amont et la diffusion aval des communications dans sa revue. Enfin, une grande conférence de l'ED sollicitant un invité reconnu est organisée, mais le dossier fourni ne précise ni sa fréquence ni son organisation. Il n'est pas fait référence à des *Doctoriales* ou à l'opération *Ma thèse en 180 secondes* dans le dossier. Cependant, l'effort d'animation de l'ED envers ses doctorants est réel et il faut souligner l'originalité de la publication d'une revue accueillant leurs travaux.

Le nombre de thèses soutenues annuellement est d'environ 80. L'année 2016-2017 a été plus favorable avec 94 soutenances, une augmentation imputable sans doute à la limite de six ans des thèses dites à temps partiel introduite par l'arrêté de 2016. La durée moyenne des thèses sur la période 2013-2017, calculée à partir des données Sirédo, est de 5 ans et elle est en baisse régulière. C'est donc une évolution positive à porter au crédit de la direction de l'ED sensible à ces questions. Comme pour les autres ED SHS, les spécificités des disciplines couvertes par l'école rendent quasiment impossible le respect du seuil maximal de trois ans. Mais, on l'a dit, l'ED souhaite contrôler les durées dans l'intérêt de ses doctorants avec un objectif de cinq ans. Un autre élément à porter au crédit de l'ED est la rareté des abandons de thèse malgré la faible part de thèses financées.

L'encadrement et la formation des doctorants de l'ED sont donc globalement positifs avec une mention spéciale pour la qualité de l'animation scientifique proposée. Le très faible nombre d'abandons, le contrôle du taux d'encadrement et le souci de contenir la durée des thèses trop longues tout en tenant compte des exigences disciplinaires sont également à souligner. L'ED bénéficie par ailleurs du fort soutien du CFDip pour la formation et plus généralement du CED pour les procédures et les échanges de bonnes pratiques. Il reste à dresser un bilan précis des CSI et à améliorer les procédures liées au portfolio.

## ED 180 *Sciences Humaines et Sociales*

Cette ED comptait 211 doctorants inscrits en 2016-2017, dont 63 % de femmes. Le flux annuel des nouveaux entrants est de 46 en moyenne sur la période, la socio-démographie étant la plus concernée avec près de 40 % des thèses, puis viennent les sciences de l'éducation (25 %) et les sciences du langage (20 %). Les effectifs de l'ED ont légèrement baissé sur la période (290 en 2011-2012), ce qui peut se comprendre en relation avec la limitation du nombre de thèses encadrées à huit, qu'elles soient en direction propre, en codirection ou cotutelle. Depuis 2017, le nombre maximal de nouvelles inscriptions a par ailleurs été fixé à trois. Les encadrants HDR sont 90, soit un taux moyen d'encadrement très favorable sur le papier (2,5 doctorants/HDR), confirmé par le taux constaté un peu supérieur mais toujours acceptable (3,2) et de toute façon en baisse par rapport au contrat précédent (3,6). Les situations dérogatoires à la règle sont exceptionnelles et devraient disparaître prochainement (un enseignant-chercheur en début d'éméritat suivant dix thèses).

Le suivi des doctorants a été mis en place dès 2012 par un dispositif appelé « comité de suivi de thèse » réunissant tous les ans, à partir de la deuxième année, la (co)direction de thèse et un enseignant-chercheur HDR choisi par la direction de l'ED. L'objectif était de faire des points réguliers sur l'évolution du travail doctoral. Le dispositif a été actualisé après l'arrêté de 2016 par l'ajout de deux nouveaux membres dont l'un au moins doit être HDR et extérieur au périmètre de l'ED. Le fonctionnement du CSI se déroule en deux temps : le premier entre ses membres et le doctorant sans la (co)direction et le second entre les membres et la (co)direction sans le doctorant. Un rapport du CSI est transmis par la suite à l'ED. La convention de formation dont le modèle a été élaboré par le CED (USPC) est active depuis la rentrée 2016.

L'ED SHS a développé une politique de formation très active depuis 2011 en rendant obligatoires 90 heures de formation sur trois ans (si possible également distribuées sur les trois années). Cette offre, validée par le Conseil de l'ED, propose des ateliers doctoraux sur la méthodologie, les compétences transversales, l'accompagnement de l'insertion professionnelle, etc. L'ED les finance pour moitié sur son budget, mais n'a pu encore mettre en place une évaluation par les participants. Depuis 2017 une demi-journée obligatoire à l'éthique est organisée conformément aux attentes de l'arrêté de 2016. Un cabinet-conseil a récemment initié une formation des encadrants et des doctorants sur les questions des relations interpersonnelles. Toujours dans la politique de formation, l'ED valorise en crédits l'organisation de manifestation scientifique par les doctorants comme la possibilité – offerte deux fois au cours de la thèse – d'assister à des soutenances de thèse pour une équivalence de trois heures de formation. La validation des crédits de formation est assurée par l'ED après collecte des attestations d'assiduité auprès des formateurs. Ces validations alimentent depuis plusieurs années un « certificat » que délivre l'ED et qui devrait prochainement évoluer vers le portfolio prévu dans le nouvel

arrêté. La réflexion sur le contenu de ce document se mènera au sein du CED de l'USCP. L'ED délivre le doctorat par VAE. En complément du catalogue de l'ED, les doctorants ont accès aux formations transversales à visée plutôt professionnelle du CFDip au niveau de l'USPC. Ils participent également aux rencontres scientifiques organisées par leur UR (séminaires, journées d'étude, colloques, etc.).

L'ED n'organise pas de journée scientifique et les doctorants ne semblent pas participer aux manifestations nationales telles que les *Doctoriales* ou l'opération *Ma thèse en 180 secondes*. Elle soutient cependant toutes les initiatives des doctorants d'organisation de journées d'étude ou de colloques et une cérémonie de remise des doctorats a lieu chaque année.

Le nombre de thèses soutenues annuellement est inférieur à 40, avec une tendance baissière (50 en 2011 et 34 en 2016) et une répartition disciplinaire homologue des poids relatifs des disciplines. La durée moyenne des thèses est de 4,4 ans, soit une réduction notable de près de deux ans par rapport à 2007 (6,2 ans). Les quelques thèses (17) dépassant 6 ans tiennent à des difficultés familiales ou de santé. Les réinscriptions en quatrième et cinquième années sont soumises à conditions strictes : un plan détaillé et des courriers explicatifs pour la quatrième année, la production d'un manuscrit d'au moins 100 pages et la programmation de la soutenance pour la cinquième année. L'ensemble des thèses est par ailleurs soumis à un logiciel anti-plagiat et la direction de thèse doit s'engager sur l'originalité du document déposé. Enfin, dix abandons ont été enregistrés en 2016-2017, ce qui rapporté au flux moyen de nouveaux entrants reste élevé (10/46), mais la tendance sur la période est clairement à la baisse (29 et 23 abandons enregistrés en 2013 et 2014, respectivement). L'ED présente donc une dynamique positive de ce point de vue.

Au final, l'ED SHS s'est précocement préoccupée du suivi de ses doctorants et s'est rapidement mise en conformité par rapport à l'arrêté de 2016. L'attention de l'ED au taux d'encadrement et à la durée des thèses a porté ses fruits et son offre de formation constitue un réel point fort. Il reste à mettre en place l'évaluation systématique des formations et à faire évoluer le certificat de formation vers le portfolio préconisé par le nouvel arrêté.

- **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

### ED 382 *Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations*

L'information sur les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche est à l'ordre du jour de la réunion de rentrée des primo-entrants ainsi que les voies réservées aux docteurs dans certains concours de la fonction publique. Les laboratoires d'accueil accompagnent également les doctorants engagés dans un projet d'insertion académique. Cette préparation est donc globalement satisfaisante. Hors milieux académiques, la préparation est en revanche plus restreinte comme la direction de l'ED le reconnaît elle-même. Celle-ci encourage néanmoins le suivi des formations professionnelles proposées par le CFDip (métiers, entreprises et organisations) et soutient activement la signature de CIFRE. Elle assure dans ce cadre l'information sur les journées de présentation organisées par l'ANRT (Agence Nationale Recherche et Technologie). En suite logique, la valorisation du doctorat est peu orientée vers les milieux professionnels et passe par la soumission à des prix de thèse, avec un certain succès d'ailleurs, une à deux thèses soutenues à l'ED étant distinguées chaque année depuis 2015.

Le suivi des diplômés est assuré par le CFDip qui a développé un outil statistique accessible depuis son site et que l'ED dit très utile. Depuis 2014, l'USCP organise également des enquêtes en partenariat avec plusieurs autres ComUE d'Île-de-France dont les résultats restent insatisfaisants, la procédure ne permettant pas d'interroger l'ensemble des docteurs ou du moins un nombre significatif d'entre eux. L'ED complète les informations fournies au niveau d'USPC par celles de l'enquête SIREDO. La très forte présence de doctorants étrangers dans l'ED complique la collecte des informations d'insertion en raison des retours souvent rapides vers les pays d'origine. Même si des enquêtes ciblées passant par les UR et les directions de thèse pourraient se heurter au même obstacle, on regrette l'absence d'initiatives de ce type tout en comprenant que le peu de support administratif soit un obstacle comme il l'est pour l'amélioration de l'exploitation des données d'insertion dans le pilotage de l'ED.

Les difficultés de l'ED EESC se concrétisent dans le faible taux de participation des docteurs aux enquêtes trois ans après leur soutenance (2011, 2012 et 2013). Un gros tiers seulement y a répondu, limitant la portée des enseignements que l'on peut en tirer. À titre d'exemple cependant, le dossier signale que l'enquête auprès des docteurs de 2015 en recensait 62 % en emploi avec une majorité (56 %) dans des

métiers académiques et 11 % dans la recherche et le développement du secteur privé. On ignore cependant le taux de réponse à cette enquête.

Le suivi de l'insertion des docteurs dans ces différentes facettes est donc perfectible. L'ED EESC retrouve là un problème récurrent des écoles qui peinent à suivre les carrières de leurs docteurs et sont peu aidées en la matière. La direction a une claire conscience de ce manque, mais l'absence de support administratif ne lui permet pas d'y répondre. Les actions combinées du CED et du CFDip – également fortement impliqués sur les questions d'insertion – constituent des appuis précieux pour le contrat à venir.

### ED 180 *Sciences Humaines et Sociales*

L'ED prépare l'insertion professionnelle de ses doctorants en les encourageant à suivre les formations professionnelles proposées par le CFDip. Elle y ajoute une information sur les métiers académiques lors de la réunion de rentrée (et régulièrement par la suite), un soutien aux publications et aux différentes facettes de l'activité scientifique et par une préparation aux dossiers de candidature aux sections CNU. L'insertion vers les milieux non académiques s'appuie sur un dispositif original de bilan de compétences et une aide à la formalisation du projet professionnel. L'ED soutient également la recherche de partenariats pour l'établissement de CIFRE.

Comme indiqué dans le § dédié à l'ED EESC, le suivi des carrières des docteurs est organisé depuis 2014 au niveau de l'USPC en collaboration avec d'autres ComUEs d'Île-de-France. L'enquête de 2015 n'a pas donné les résultats escomptés, l'ensemble des docteurs n'ayant pu être interrogé. L'ED utilise également les données SIREDO sur la situation des docteurs un an après leur soutenance. Malgré les efforts de l'ED, la mobilisation des doctorants semble difficile. Les taux de réponse aux enquêtes d'insertion trois ans après la soutenance oscillent de 45 à 50 % et de 35 à 45 % pour SIREDO. Plus gênantes, les situations dites inconnues, bien qu'en baisse sur la période, concernent la moitié des diplômés de 2013. Si 38 % des docteurs de 2013 déclarent être insérés dans le milieu académique (enseignant-chercheur, chercheur, ingénieur de recherche), il est toutefois difficile de tirer des conclusions fermes sur la réalité de ces insertions. L'ED SHS peut toutefois s'appuyer sur une association des docteurs et doctorants de Paris Descartes créée en 2010 et qu'elle invite à toutes les manifestations marquantes de l'école en encourageant l'adhésion de ses doctorants.

Au final, l'ED SHS partage aussi les difficultés communes à la plupart des ED quant au suivi de leurs doctorants. Cette part de ses missions est donc perfectible et la direction de l'ED présente d'ailleurs la production et l'exploitation des données d'insertion comme un de ses premiers objectifs. Enfin, et si l'insertion académique reste centrale dans les préparations professionnelles qu'elle propose, l'ED a cependant produit un réel effort d'accompagnement de ses doctorants vers d'autres univers, notamment par la possibilité de réaliser un bilan de compétences.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'ED EESC et l'ED SHS, comme toutes les ED regroupées au sein de l'USPC, ont participé à une autoévaluation initiée et pilotée par le CED de l'USPC. Les rapports ont donné lieu à des lectures croisées entre ED dont les résultats ont été intégrés selon des modalités distinctes dans leur rapport final.

### ED 382 *Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations*

Cette ED a opté pour une synthèse de ses forces et faiblesses sur la période 2013-17, qui figure en conclusion de son dossier. Du côté des points forts, elle rappelle les atouts que constituent pour elle sa pluridisciplinarité, la qualité de son adossement scientifique, son rayonnement international qui lui assure un nombre important de bourses de pays étrangers. Elle souligne également la collégialité du fonctionnement de l'ED et sa collaboration active avec les UR ainsi que l'autonomie recherchée – et acquise – de ses doctorants.

Du côté des points faibles, la direction de l'ED reconnaît un moindre investissement dans la préparation des carrières non académiques de ses doctorants qu'elle souhaite donc développer, et une insuffisante valorisation des thèses soutenues. À l'occasion de cette autoévaluation, elle insiste sur les limites des ressources dont elle dispose en termes budgétaires avec l'obligation qui lui est faite de contribuer au financement des jurys de thèse pour un quart de son budget. Il existe également une limite en termes de

personnel, la quantité et la variété des tâches à assurer excédant largement le seul poste administratif qui lui a été dévolu.

## ED 180 *Sciences Humaines et Sociales*

L'ED SHS a intégré les résultats de l'autoévaluation et ceux de sa propre expertise dans les différentes rubriques du dossier. Si elle insiste surtout sur les points d'inquiétude ou à améliorer, le dossier fourni met aussi en avant ce qu'elle considère comme des avancées : la formalisation de procédures consensuelles de fonctionnement de l'ED (notamment la définition du jury des concours) qui témoigne de la qualité de ses relations avec les UR, la constitution d'une offre de formation doctorale spécifique de qualité, le suivi attentif du taux d'encadrement et de la durée des thèses et le soutien actif (financier et autres) des initiatives scientifiques portées par les doctorants.

Pour les points à améliorer, la direction recense : l'élaboration d'un règlement intérieur, l'amélioration du suivi des diplômés et de la valorisation de leur thèse et, enfin – enjeu vu comme central par la direction – la formalisation des procédures de recrutement des thèses non financées en y impliquant davantage l'ED. C'est en effet la condition pour poursuivre le contrôle des durées de thèse, assurer un plus fort taux de réussite et préparer plus efficacement à l'insertion professionnelle. Au titre des inquiétudes, la direction insiste sur la faiblesse de ses ressources en personnel. Le départ en retraite non anticipé de l'une des deux gestionnaires porte les capacités d'inscription et de gestion des doctorants à ses extrêmes limites. Ce départ s'est également traduit par un blocage de neuf mois de la gestion financière de l'ED qui ne dispose par ailleurs pas de délégation de signature.

## Projet de l'ED *Sciences des Sociétés*

Ce projet de création d'une ED par restructuration a été initié par le CED de l'USPC qui a suggéré des rapprochements possibles entre écoles à l'occasion de la préparation du futur contrat quinquennal. L'initiative a rencontré l'assentiment des ED EESC et SHS sur fond de collaborations anciennes et de volonté commune de consolider les relations interdisciplinaires dans le domaine scientifique des sciences humaines et sociales. Concrètement, la future ED accueillera l'ensemble des doctorants de l'USPC en sciences humaines et sociales (hormis la psychologie), soit 420 doctorants dont la majorité (300) en provenance de l'EDEESC. Le potentiel d'encadrement sera d'environ 160 enseignants-chercheurs si l'on tient compte de la dizaine de non HDR autorisés à encadrer une thèse de l'Université Paris Diderot. Le flux annuel des nouveaux entrants s'établirait à une centaine.

L'adossement scientifique de la future ED sera excellent avec 14 UR (dix de l'ED EESC et quatre de l'ED SHS) parmi lesquelles dix UMR du CNRS, de l'INSERM ou de l'IRD. Au final, l'ED *Sciences des Sociétés* se présentera dans le paysage universitaire français comme une école en sciences sociales d'assez grande taille, dotée d'une bonne capacité d'encadrement des thèses et bénéficiant de solides appuis scientifiques.

Le projet fixe les modalités de la gouvernance de la future ED qui témoigne du souci de conserver les équilibres entre établissements et entre UR associées. Le fonctionnement de l'ED s'opère à deux niveaux. Un premier niveau commun est composé d'une codirection représentant les deux établissements à égalité de responsabilité et d'autorité, même si, pour des raisons administratives, la direction officielle sera assurée de manière tournante. Cette codirection sera assistée d'un Conseil de 26 membres conforme aux attentes de l'arrêté de 2016 et dont la première activité sera de valider le règlement intérieur de la future ED. Un second niveau de gouvernance renvoie aux deux départements thématiques qui structureront l'ED : le département *Sciences sociales* et le département *Histoire-géographie-économie et civilisation*, dirigés chacun par une direction et une direction adjointe représentant à parité les deux établissements. Les six responsables de direction formeront le Bureau de l'ED dont les missions et les relations au Conseil restent à préciser. Seul est évoqué son rôle dans la sélection des candidatures au(x) concours organisé(s) par l'ED. Les encadrants ne pourront inscrire leurs doctorants que dans un département, sauf si l'obtention de plusieurs qualifications CNU le justifie.

Le projet prévoit une phase transitoire de concertation entre les deux ED restructurées pour affiner et harmoniser leurs pratiques, ce que l'arrêté du 25 mai 2016 devrait d'ailleurs faciliter. Les points au programme de cette phase transitoire concernent : le comptage des codirections de thèse (0,5 pour l'ED EESC et 1 pour l'ED SHS) dans le maximum fixé de huit thèses, l'obligation de présence d'un HDR parmi les membres du CSI imposée par l'ED SHS, les modalités de délivrance du doctorat par VAE en cours d'expérimentation dans les

deux ED, les aides à la mobilité des doctorants que l'UFR de Paris Descartes réserve aux thèses financées, les modalités de constitution du jury des concours très différents dans les deux écoles, etc.

## APPRÉCIATION GLOBALE

La création-restructuration de l'ED *Sciences des Sociétés* repose sur des bilans globalement positifs des deux ED impliquées, même si quelques dimensions restent perfectibles, ce dont la direction a une conscience claire. La ComUE, son Collège des ED et le CFDip seront par ailleurs des appuis solides et efficaces. Au-delà, les deux ED ont l'une et l'autre convergé sur des points essentiels des missions des ED : ceux notamment qui garantissent la qualité du suivi des thèses (suivi du taux d'encadrement, mise en place de dispositifs de suivi, formation doctorale, animations, etc.). Leur investissement au cours du contrat a privilégié des dimensions différentes mais complémentaires : animation auprès des doctorants et ouverture internationale pour l'ED EESC, formation et formalisation des procédures pour l'ED SHS. Leur rapprochement, qui favorise la consolidation de ces acquis complémentaires, ne peut qu'être profitable si les bonnes pratiques issues de leur expérience respective sont effectivement partagées.

Reste une interrogation sur la pertinence de la structuration de la future ED en deux départements indépendants l'un de l'autre qui paraît reproduire, peu ou prou, les périmètres des anciennes ED. Certes, la direction précise que les préoccupations scientifiques – et non institutionnelles – sont au fondement de ce découpage, mais la question persiste notamment du point de vue des avantages que les doctorants pourraient tirer de la restructuration. Si l'on peut comprendre qu'une phase transitoire soit nécessaire, l'unification de la gouvernance devrait clairement être un objectif du prochain contrat. Cette phase transitoire est certainement d'autant plus nécessaire que l'environnement institutionnel des ED a été profondément transformé ces dernières années et continue de l'être. Dans ce contexte, l'effacement trop rapide des repères peut inquiéter. Les établissements ont ici un rôle essentiel à jouer en apportant une assurance ferme à la future ED quant aux moyens budgétaires et en personnel sur lesquels elle pourra compter pour réaliser le projet et se développer.

### • Points forts

#### ED EESC et ED SHS :

- Une collaboration étroite au sein de l'équipe de direction portée par une volonté manifeste de rapprochement des deux institutions.
- Une mise en conformité à l'arrêté de mai 2016 très avancée.
- Un très solide adossement scientifique et une implication des unités de recherche.
- Une interdisciplinarité de fait.
- Une durée des thèses et un taux d'encadrement en amélioration constante.
- L'appui de l'USPC, notamment du collège des ED et du CFDip.

#### ED EESC :

- Une bonne ouverture internationale.
- Une animation variée et originale auprès des doctorants.

#### ED SHS :

- Une offre de formation spécifique à l'ED de qualité.
- Une expérience ancienne de suivi des doctorants et une formalisation collégiale des procédures.

### • Points faibles

#### ED EESC et ED SHS :

- La préparation à l'insertion non académique des doctorants qui reste faible.
- Le suivi des docteurs qui est perfectible.
- La faiblesse des moyens budgétaires et humains.

#### ED SHS :

- Une distinction imposée par l'IFD entre thèses financées ou non pour le soutien à la mobilité.

## RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

La future école devra assurer une préparation plus large des doctorants à une insertion non-académique, en s'appuyant sur les premiers acquis de l'ED SHS par exemple. Dans le même sens, des actions de valorisation du doctorat auprès de professionnels susceptibles de recruter des docteurs pourraient être organisées avec le soutien des établissements et de la ComUE.

Le suivi des docteurs, même s'il constitue une mission difficile pour les ED, devrait faire l'objet d'une grande attention de la part de l'ED. Celle-ci pourra s'appuyer sur une association de docteurs et de doctorants pour l'Université Paris-Descartes et mettre la question au programme des échanges entre direction et représentants des doctorants.

Le comité Hcéres attire enfin l'attention sur le projet de gouvernance à deux niveaux de la future ED reposant sur une structuration en deux départements distincts dont la logique et la pertinence ne sont pas totalement perceptibles. Le comité invite donc à réinterroger cette option y compris dans le cadre d'une période transitoire.

### À L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

Le projet de création de l'ED *Sciences des sociétés* dispose de nombreux atouts qui annoncent son succès. Celui-ci ne pourra cependant advenir que si cette future ED dispose de moyens humains et financiers indispensables à son fonctionnement et son développement, ce qui n'est pas le cas. Les deux ED sont aujourd'hui aux limites de leur capacité de suivi des doctorants et sont fragilisées par des mouvements de personnel non anticipés. Une délégation de signature permettrait également de donner à l'ED l'autonomie budgétaire dont elle a besoin.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

